



La FQM redemande un système de consigne pour les bouteilles de vin

Québec, le 27 avril 2015 - La Fédération québécoise des municipalités (FQM) appuie les recommandations du rapport du Centre de recherche de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie (CREATE) sur la consigne des bouteilles de vin, dont les grandes lignes ont été rapportées récemment dans les médias. En effet, la FQM demande, depuis plusieurs années, la mise en place d'un tel système de consigne pour le verre.

« Pour les municipalités, l'objectif ultime est de réduire la quantité de matières éliminées. À l'heure actuelle, le mode de collecte du verre permet à peine d'en valoriser 40 %, en plus d'engendrer des coûts substantiels pour les municipalités », a souligné le président de la FQM, M. Richard Lehoux.

Le verre qui se retrouve actuellement dans la collecte sélective résidentielle provient en majeure partie de bouteilles de vin. Toutefois, le verre récupéré dans le bac de recyclage est difficile à écouler sur le marché et est souvent utilisé comme agent de recouvrement dans les sites d'enfouissement. Parallèlement, le verre provenant d'un système de consigne représente un produit de meilleure qualité et offre davantage de débouchés.

« Toutes les provinces canadiennes, excluant le Québec et le Manitoba, ont instauré une consigne sur les bouteilles de vin. En Ontario, les bouteilles de vin consignées sont recyclées à 90 %. Il est grand temps que le fardeau des municipalités soit allégé et que le ministre de l'Environnement, David Heurtel, mette en place un système de consigne pour les bouteilles de vin », a poursuivi M. Lehoux.

Par ailleurs, comme le souligne également l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, la consigne et la collecte sélective municipale ne sont pas nécessairement des modes opposés. Selon la FQM, une cohabitation de ces deux modèles de récupération des matières recyclables serait souhaitable, étant donné leur complémentarité.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

Source :

Marc-Antoine Fortin
Responsable des relations avec les médias
418-651-3343 poste 263 / 418-564-6224
mafortin@fqm.ca